

Charte d'accueil de l'enfant

L'enfant est une personne à part entière et nous nous engageons à :

❖ L'individualiser dans la collectivité

- Favoriser dans cet espace de collectivité, l'individualité de l'enfant, son espace personnel, des jeux et activités individualisés, une relation personnelle.
- Nommer chaque enfant par son prénom.

❖ Le respecter au quotidien

- Mettre à sa disposition les objets qui le sécurisent (doudou et tétine).
- Respecter son développement psychomoteur et affectif ainsi que ses rythmes biologiques (temps d'éveil et de sommeil).
- Respecter ses émotions (peur, colère, angoisse, tristesse...) et leur expression.

❖ Favoriser son autonomie

- Lui permettre d'exercer librement sa motricité dès son arrivée à la crèche.
- Lui proposer plutôt que lui imposer, lui laisser la liberté de choisir.
- Lui laisser le temps de faire par lui-même et pour lui-même.
- Lui permettre cette satisfaction de faire par et pour lui-même est une grande source de plaisir indispensable à son développement.

❖ Etre bientraitant

- Garder un regard objectif sur lui et sa famille, sans porter de jugement.
- Favoriser le plus possible un partenariat avec ses parents.

❖ Lui donner des repères

- Proposer un lieu dans lequel il pourra se repérer pour y être autonome :
 - ✓ Suite de séquences répétées et identiques,
 - ✓ Aménagement de l'espace stable puis évoluant en fonction de ses besoins,
 - ✓ Personne de référence et personnes relais.
- Le faire toujours bénéficier d'une attention particulière par le regard, la parole, les gestes et en pensée.

❖ Favoriser son jeu

- Ne pas interrompre le jeu de l'enfant, ni le diriger, ni le qualifier.

❖ Communiquer avec lui

- Verbaliser ce qui va se passer pour lui, nommer ses besoins (dormir, manger, avoir de l'attention, de l'affection, du réconfort) pour qu'il puisse les identifier et les nommer à l'avenir.
- Utiliser le « tu » et le « je » dans nos échanges avec lui.
- Avoir des gestes lents, doux et sécurisants.

